MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté règlementant le stationnement au droit du chantier et la circulation sur la voie communale n°1 dite chemin des crêtes
N° A166-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de règlementer la circulation sur une portion de la voie communale n°1 dite chemin des crêtes, du **vendredi 06 novembre 2026 jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 inclus**, pour des travaux de renforcement électrique aérien, réalisés par la société Bouygues Energies et Services.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de renforcement électrique, pour le compte de la société Bouygues Energies et Services, sont prévus sur la voie communale n°1 dite chemin des crêtes, du **vendredi 06 novembre 2026 jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 inclus**

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée (empiètement sur chaussée).

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues Energies et Services, représentée par Mme LABRUQUERE Nicole, située à GUICHE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société Bouygues Energies et Services,
- Le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 02 Novembre 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr